

# BIBLIOTHÈQUES DE MONTRÉAL

## GUIDE DE PRÊT

bibliomontreal.com  
**POUR ALLER  
PLUS LOIN**

L'abonnement aux Bibliothèques de Montréal est gratuit pour les résidents de Montréal. Une pièce d'identité et une preuve de résidence sont requises.

### **LIMITE D'EMPRUNTS SIMULTANÉS**

40 documents maximum, dans l'ensemble des bibliothèques de Montréal, sans excéder 10 DVD.

Chaque bibliothèque limite le nombre total d'emprunts locaux. Informez-vous auprès de votre bibliothèque d'arrondissement.

### **DURÉE DE PRÊT**

Tous les documents sont prêtés pour une durée de 21 jours, incluant les coffrets DVD; par contre, les DVD, les vidéocassettes et les jeux vidéo sont prêtés pour sept jours.

Les documents peuvent être prêtés pour une durée prolongée en été; vérifiez auprès de votre bibliothèque.

### **RENOUVELLEMENTS**

Tous les documents peuvent être renouvelés trois fois, sauf les documents réservés par un autre abonné. Dans ce cas, le renouvellement n'est pas possible. Les jeux vidéo ne sont renouvelables qu'une seule fois.

### **RÉSERVATIONS**

Tous les documents peuvent être réservés, sauf les jeux, les jouets, les liseuses et les jeux vidéo.

# TARIFICATION

## GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDANTS DE MONTRÉAL

### Tarif d'abonnement pour non-résidents

Adultes (14 – 64 ans)	88 \$
Jeunes (0 – 13 ans)	44 \$
Aînés (65 ans et +)	56 \$
Étudiants adultes non résidents	Gratuit
Étudiants jeunes non résidents	Gratuit
Employés de la Ville non résidents	Gratuit

### Frais de remplacement pour carte perdue

Adultes (individus et organismes)	3 \$
Jeunes (individus et organismes)	2 \$
Aînés (65 ans et +)	2 \$

### Amende pour retard

Adultes (individus et organismes)	0,25 \$ / jour / document Max. : 3 \$ / document
Jeunes (individus et organismes)	0,10 \$ / jour / document Max. : 2 \$ / document
Aînés (65 ans et +)	0,10 \$ / jour / document Max. : 2 \$ / document

### Solde avant perte de privilège

Adultes (individus et organismes)	3 \$
Aînés (65 ans et +)	2 \$
Jeunes (individus et organismes)	2 \$

### Documents perdus, endommagés ou facturés pour retard

Document à mettre au rebut	Coût du document + 5 \$
Document perdu	Coût du document + 5 \$
Document facturé pour retard (au 32 <sup>e</sup> jour de retard)	Coût du document + 5 \$
Document endommagé : reliure à refaire	7 \$
Document endommagé : bris mineur (bande magnétique, code zébré, page déchirée)	2 \$
Perte d'un document d'accompagnement	2 \$
Perte d'un boîtier ou d'une pochette	2 \$